

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20240403-D-2024-12-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

Département du Val d'Oise



VILLE DE LA FRETTE SUR SEINE

BUDGET PRIMITIF

EXERCICE 2024



COMMUNE DE LA FRETTE SUR SEINE

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20240403-D-2024-12-DE
Date de transmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

BUDGET PRIMITIF 2024

SOMMAIRE

Note de présentation	3
1) Présentation générale du budget.....	3
2) Présentation de la section de fonctionnement	4
A – Dépenses de fonctionnement.....	4
B – Recettes de fonctionnement.....	9
3) Présentation de la section d’investissement.....	11
A – Dépenses d’investissement	11
B – Recettes d’investissement	12
C – Tableau récapitulatif de la section d’investissement.....	13
4) Annexes	14
Etat du personnel au 1 ^{er} janvier 2024.....	15
Editions budgétaires :	
- Présentation générale du budget – vue d’ensemble	19
- Section de fonctionnement – vue d’ensemble	21
- Section de fonctionnement – dépenses – détail par article	22
- Section de fonctionnement – recettes – détail par article	26
- Section d’investissement – vue d’ensemble	28
- Section d’investissement - dépenses – détail par article	30
- Section d’investissement - recettes – détail par article	32

1) PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Commune. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Comme évoqué lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), dans le contexte économique actuel, les dépenses liées aux frais de fonctionnement sont estimées avec prudence, malgré un ralentissement du taux d'inflation, les prévisions économiques sont très incertaines. Le taux d'inflation est estimé à environ 3,5 % en début d'année 2024 pour s'établir aux environs de 2,5 % pour l'année 2024 selon l'INSEE. Cet indicateur est essentiel pour réaliser une estimation sincère du budget prévisionnel 2024.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les grands principes budgétaires : sincérité, annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre.

Le budget primitif s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 6 025 000 € (il était de 5 755 000 € en 2023 BP+DM)).
- Section d'investissement : 2 543 575 € (contre 2 571 000 € en 2023 (BP+DM)))

Le Budget Primitif 2024 est présenté avec la reprise des résultats du compte administratif 2023.

La reprise des résultats au budget primitif 2024 se présente comme suit :

- Résultat de fonctionnement (excédent) : 1 231 462,39 €
- Résultat d'investissement (excédent) : 272 468,43 €

Si un excédent d'investissement est constaté au budget, un déficit est cependant enregistré une fois les restes à réaliser pris en compte. Le besoin de financement est donc de 44 031,57 €.

Par conséquent, il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement qui présente un déficit de 44 031,57 €, auquel s'ajoute une somme complémentaire de 459 485,43 € au vu des très bons résultats enregistrés sur l'exercice 2023 : un montant de 503 517 € sera donc affecté à la section d'investissement (article 1068).

Le solde de l'excédent de fonctionnement de 727 945,39 € est quant à lui reporté au chapitre 002, en recette.

2) PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 6 025 000 € en 2024, contre 5 755 000 € au BP 2023.

Accus de réception par poste
095-219502572-20240403-D-2024-12-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception physique : 16/04/2024

A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement (chapitre 023) et opérations d'ordre de transfert entre section - chapitre 042) s'élèvent à 5 215 000 € en 2024.

Les dépenses de fonctionnement évoluent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	NATURE BUDGETAIRE	BP+DM 2023	REALISE 2023	BUDGET PRIMITIF 2024
011	Charges à caractère général	1 786 000	1 521 727,78	1 832 000
012	Charges de personnel	2 680 500	2 595 960,95	2 750 000
014	Atténuations de produits	5 000	0	20 000
65	Autres charges de gestion courante	536 000	470 800,38	537 200
66	Charges financières	39 000	32 949,62	41 500
67	Charges exceptionnelles	3 235	50,56	2 000
68	Provisions pour dépréciation	5 265	5 078	32 300
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 055 000	4 626 567,29	5 215 000
023	Virement à la section d'investissement	430 000		600 000
042	Opération d'ordre de transfert entre section	270 000	778 986,25	210 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 755 000	5 405 553,54	6 025 000

a. **Les charges à caractère général (chapitre 011)**, s'élèvent à 1 832 000 €. Elles étaient de 1 786 000 € en 2023, soit + 2,57 %

Les dépenses inscrites au chapitre 011 sont estimées en fonction de l'exécution budgétaire réalisée en 2023, des besoins des services, et également en tenant compte du taux d'inflation annoncé par l'INSEE.

A noter que certaines variations ne sont pas significatives car elles s'expliquent par la modification d'affectation comptable.

De manière générale, une augmentation des crédits budgétaires sera appliquée sur certaines dépenses comme les dépenses d'alimentation, l'achat d'équipement, les frais de maintenance, l'entretien et la réparation des biens communaux.

- **Les dépenses d'alimentation (article 60623) :** + 10 000 € soit une prévision budgétaire à hauteur de 35 000 €. Cette prévision enregistre les dépenses non réalisées sur l'exercice 2023, et non une augmentation de la consommation : en l'absence de la transmission des factures, il n'a pas été possible de procéder aux rattachements de ces dépenses.
- **La fourniture de petit équipement (article 60632) :** + 6 470 € soit une prévision budgétaire à hauteur de 71 750 €.
Cet article enregistre principalement les dépenses de petits outillages et matériaux pour effectuer les travaux en régie de réparations et entretien dans les divers équipements communaux. Il est prévu d'inscrire 53 000 € pour la réalisation de ces achats.
- **L'achat de fournitures scolaires (article 6067) :** + 2 200 €, soit une prévision de 23 560 €.
Compte tenu du contexte économique, il a été décidé de réévaluer le forfait attribué aux écoles pour l'achat de fournitures scolaires. Ce dernier est déterminé par l'attribution d'un forfait de 45 € par élève élémentaire et de 40 € par élève maternel.
- **Les dépenses liées aux achats de prestations de services (article 611) :** + 12 300 €, soit une prévision de 90 800 €. Cet article enregistre principalement les frais de personnel pour les services du passeur à hauteur de 51 000 €. Il est à noter que cette dépense est intégralement remboursée par le SIAAP.
Y est également inclus, les frais d'intervention du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG), dans divers domaines, tels que, les ressources humaines, les assurances, les marchés publics, le respect des règles du RGPD.
D'autre part, une prévision est inscrite, cette année, à hauteur de 7 650 €, pour effectuer la reprise de plusieurs concessions au cimetière.

Dans d'autres domaines, des crédits conséquents ont été maintenus comme pour :

- **Les achats de prestations de services (article 6042)** dont la prévision budgétaire a été estimée sans augmentation par rapport au BP 2023, soit 249 550 €.
Cet article enregistre d'une part, les dépenses liées à la prestation de repas du restaurant scolaire : suite au lancement d'une consultation pour le marché de restauration, la commune a changé de prestataire. Depuis le 1er septembre 2023, la société API restauration est en charge des repas confectionnés au restaurant scolaire. Ce changement de prestataire n'a pas engendré d'augmentation des tarifs de restauration malgré une inflation importante des produits alimentaires ces dernières années.

S'ajoute d'autre part, au prévisionnel de cet article les dépenses relatives aux sorties scolaires et périscolaires, ainsi que les mini séjours organisés en juillet 2024 et très appréciés des familles.

➤ **Les dépenses d'énergie (article 60622)**

Malgré un bilan des consommations d'énergie 2023 moins catastrophique qu'attendu, les dépenses d'énergie restent estimées à un niveau élevé de 360 000 €. Cette estimation est cependant en baisse par rapport aux prévisions 2023.

Les charges d'électricité sont prévues à hauteur de 180 000 €, soit une estimation en baisse de 10% par rapport à 2023. Cette prévision tient compte de la transition progressive de l'éclairage des bâtiments public en LEDs, ainsi que l'augmentation des tarifs d'électricité annoncée à partir du 1er février 2024 (+ 8,6 %).

En ce qui concerne les dépenses de gaz, malgré une augmentation des tarifs attendue pour juillet 2024, il est prévu d'inscrire 180 000 € au BP 2024, soit une diminution de 18% par rapport au BP 2023.

➤ **Les travaux d'entretien et de réparation prévus dans les bâtiments communaux (article 615221) nécessitent une inscription budgétaire à hauteur de 86 500 € et de 10 000 € pour l'entretien des logements communaux (article 615228). Les dépenses d'entretien et de réparation des véhicules (article 61551) sont inscrits à hauteur de 15 000 €.**

➤ **Les dépenses d'entretien et de réparations de voiries (article 615231) :** sont estimées à 120 000 €.

➤ Comme chaque année, une prévision budgétaire est inscrite pour le suivi des dossiers d'urbanisme (article 62268). Il est ainsi prévu d'inscrire au budget des dépenses d'honoraires à hauteur de 40 000 € pour la préparation des dossiers liés à l'aménagement de la zone de projet des Lilas et de provisionner des dépenses pour d'éventuelles actions contentieuses à hauteur de 26 500 € (article 6227).

➤ Pour ce qui est **des frais de télécommunication (article 6262)**, on constate une baisse de 1 500 €. Depuis 2021, la mise en place de la fibre, a permis d'optimiser les abonnements téléphoniques. En effet, de nombreuses lignes et forfaits ont pu être résiliés ou modifiés. De plus, le changement d'autocom a engendré une nette économie sur ce poste.

➤ **Le remboursement des frais à la Communauté d'Agglomération Val Parisis (article 62876)**, reste stable par rapport à 2023, soit une inscription de 35 000 €. Ces remboursements concernent le financement des services mutualisés entre les communes et la Communauté d'Agglomération Val Parisis. Il s'agit notamment du domaine de la sécurité, pour lequel la communauté d'agglomération a mis en place une police intercommunale mutualisée. S'y ajoute, la gestion des dépôts sauvages, le groupement de commandes (AGAT), le système d'information géographique (SIG) mis en place en 2017 (plans et base de données), ainsi que les procédures concernant la salubrité des logements.

b. Charges de personnel (chapitre 012)

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20240403-D-2024-12-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

Les **frais de personnel augmentent de 5,93 %** par rapport au réalisé 2023, soit un budget prévisionnel de 2 750 000 €.

Ce prévisionnel comprend plusieurs éléments de réévaluation. Il intègre notamment, l'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024, ce qui représente une augmentation de 24,61 € brut mensuel par agent. Le montant annuel de cette revalorisation est estimé à minima à 34 000 € charges sociales comprises pour le budget communal. S'y ajoute, pour une année complète, l'augmentation du point d'indice enregistré au 1^{er} juillet 2023 (+1,5%) passant de 4,85 € à 4,92 €.

De plus, la commune se doit de prendre à sa charge la gestion administrative et le coût financier de l'indemnisation de ses anciens agents au titre du chômage. Il est prévu d'inscrire une enveloppe estimée à 60 000 €.

Ce chapitre intègre aussi une enveloppe concernant les fluctuations de rémunérations liées aux réorganisations potentielles des services suite à d'éventuels départs (retraites, mutations...), aux avancements de l'année, ainsi qu'une provision pour les remplacements « maladie » non connus à ce jour.

c. Les atténuations de produits (chapitre 014)

Ce chapitre comptabilise notamment la pénalité versée au titre du déficit de logements sociaux sur la commune (article 55 de la loi SRU). Si la somme due normalement cette année par la commune serait de l'ordre de 58 405 euros, aucune prévision ne sera néanmoins inscrite sur ce chapitre en 2024.

En effet, les dépenses engagées par la commune et liées à la création de logements sociaux sont constatées en déduction dans le calcul de la pénalité SRU, deux ans après leur réalisation.

Par conséquent, les surcharges foncières réglées aux bailleurs et les travaux relatifs à la création de réseaux réalisés en 2022 seront déduites du montant de la pénalité 2024.

Les dépenses réalisées par la commune en 2022 s'élèvent à 144 278 € et permettent ainsi de ne pas avoir de prélèvement en 2024. Bien évidemment, le solde en faveur de la commune, constaté en 2024, sera reporté en 2025.

Sur ce chapitre, est aussi enregistrée une prévision pour la prise en charge par chaque commune membre de la communauté d'agglomération Val Parisis du prélèvement versé au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Si depuis 2019 une prévision a chaque année été inscrite au budget, aucune somme n'a, au final, été versée par les communes depuis cette date. Malgré ce constat, il est néanmoins nécessaire de prévoir des crédits budgétaires au cas où le prélèvement s'avèrerait dû en 2024 ; le montant est estimé à 20 000 € pour La Frette sur Seine.

d. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Accusé de réception en préfecture
095-211502572-20240409-D-2024-12-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

La prévision budgétaire de ce chapitre s'élève à 537 200 €. Elle est quasiment identique à celle de 2023 à 1 200 € près. Ce chapitre intègre principalement les subventions aux associations, les indemnités versées aux élus, les redevances et droits d'utilisation informatiques, le versement des bourses et prix (Pass'culture), ainsi que les cotisations versées aux organismes publics.

A noter que, la cotisation versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), enregistrée sur ce chapitre, s'élèvera à 80 150 € en 2024, elle était de 78 525 € en 2023 soit une augmentation de 2,07 %. La participation communale au CCAS sera de 42 000 € cette année.

e. Les charges liées aux intérêts de la dette (**chapitre 66**) s'élèvent à 41 500 € (ICNE inclus).

f. Les charges spécifiques (**article 673**) s'élèvent à 2 000 €.

g. Les provisions pour dépréciations (**article 6817**) sont évaluées à hauteur de 32 300 €.

Conformément au règlement budgétaire et financier, la commune se doit de provisionner les créances qui présentent un risque avéré de recouvrement.

h. Les amortissements enregistrés **au chapitre 042** s'élèvent à 210 000 €.

i. Le virement à la section d'investissement s'élève à 600 000 € et est en forte hausse : il était de 430 000 € au Budget Primitif 2023.

B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20240403-D-2024-12-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

Les recettes réelles de fonctionnement (hors affectation du résultat) s'élèvent à 5 289 054,61 €.

Les recettes de fonctionnement évoluent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	NATURE BUDGETAIRE	BP+DM 2023	REALISE 2023	BUDGET PRIMITIF 2024
013	Atténuations de charges	26 000	42 489,72	26 000
70	Produits des services	538 700	695 948,73	603 000
73	Impôts et taxes	287 000	291 894	207 000
731	Fiscalité locale	3 152 500	3 302 911,27	3 411 350
74	Dotations subventions et participations	879 500	931 544,17	894 750
75	Produits de gestion courante	134 315	126 663,68	146 000
76	Produits financiers	36,15	55,55	50
77	Produits exceptionnels	1 000	510 840	904,61
TOTAL RECETTES RELLES SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 019 051,15	5 902 347,12	5 289 054,61
042	Immobilisations corporelles	8 000	6 719,96	8 000
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent exercice précédent)	727 948,85	727 948,85	727 945,39
TOTAL RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 755 000	6 637 015,93	6 025 000

Le chapitre 013 – atténuation des charges, intègre le remboursement des indemnités liées aux arrêts de travail (maladies, accidents du travail, congés maternité) du personnel de la commune ; la prévision budgétaire 2024 s'élève à 26 000 €.

Les produits des services et ventes diverses (chapitre 70) avec une prévision de 603 000 € augmentent de 11,95 % par rapport au budget primitif 2023. Ce chapitre comprend notamment les recettes liées aux prestations scolaires et périscolaires estimées en augmentation de 14,5%. En effet, depuis 2021 on constate, une augmentation de la fréquentation des accueils de loisirs et du restaurant scolaire. Ces redevances représentent 86 % des recettes inscrites sur le chapitre concerné.

En ce qui concerne le chapitre 73 « impôts et taxes », ce chapitre enregistre l’attribution de compensation versée par la Communauté d’Agglomération Val Parisis qui s’élève à 26 920 € (identique depuis 2019), ainsi que la dotation de solidarité communautaire (DSC). La répartition de la DSC, au vu des nouvelles dispositions réglementaires, est modifiée et doit tenir compte des critères de potentiel financier et de revenu par habitant. Selon la répartition retenue par la Communauté d’Agglomération Val Parisis, le versement est estimé à 60 000 € pour 2024.

Le fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est quant à lui estimé à 120 000 € en 2024, soit une baisse importante du prévisionnel de 80 000 € par rapport à 2023. Cette recette dépend des transactions immobilières réalisées sur la commune. En 2023, on constate une baisse importante de déclarations d’intention d’aliéner (DIA). En effet, 117 DIA ont été recensées en 2022 contre seulement 83 en 2023.

Les recettes de fiscalité locale (chapitre 731) sont estimées à 3 411 350 €. Ce chapitre comprend essentiellement le versement des contributions directes (96,75%). Compte tenu de la revalorisation des bases locatives décidées par l’Etat pour 2024 (+3,9 %), le versement des contributions directes est estimé à 3 300 K€. La commune a décidé de ne pas augmenter les taux d’imposition.

Sur ce même chapitre, on enregistre également la taxe sur les pylônes (22 000 €), la taxe sur les consommations finales d’électricité (84 000 €), ainsi que le versement des rôles supplémentaires (5 000 €).

Les dotations, subventions et participations (chapitre 74).

Ce chapitre enregistre la **Dotation Globale de Fonctionnement** qui comprend la Dotation Forfaitaire des communes, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), ainsi que la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Conformément à ce qu’indique la Loi de Finances 2024, la DGF devrait rester stable par rapport à 2023. Néanmoins, pour la commune de la Frette sur Seine, l’application des modalités d’attribution (dispositif de péréquation horizontale et verticale) entraîne chaque année une diminution de la DGF. Par conséquent, celle-ci est estimée à 640 000 € en 2024. Il est précisé d’autre part que la commune ne perçoit plus la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Le chapitre 74, enregistre également, le versement au titre du Fonds de Compensation de la TVA ; le taux de compensation forfaitaire est fixé à 16,404 % des dépenses d’entretien des bâtiments publics et d’entretien de voiries réalisées en 2023, et de 5,6 % pour les dépenses liées aux abonnements « informatiques » (article 65811). La recette totale attendue est de 19 500 €.

Les produits de gestion courante (Chapitre 75) seront inscrits pour un montant de 146 000 €. Ce chapitre enregistre principalement les produits versés au titre des redevances locatives, ainsi que la refacturation des consommations d’énergie estimées à 140 000 €.

Pour terminer, s’ajoute à toutes ces recettes, le **résultat de fonctionnement reporté** au budget qui s’élève à **727 945,39 €**.

3) PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 2 543 575 € contre 2 571 000 € en 2023 (BP + DM).

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20240403-D-2024-12-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2 543 575 € et intègrent les restes à réaliser de l'exercice précédent (566 500 €).

Pour la réalisation du programme d'investissement 2024, il est inscrit au budget primitif une enveloppe d'un montant de 1 737 K€ se décomposant comme suit :

- la requalification des quais de Seine (entre la rue pasteur et chemin de la cote à Boivin) – 1ère phase (620 K€) : la commune profite en effet des travaux d'assainissement réalisés par l'agglomération pour réaliser divers aménagements,
- la réfection de la toiture et de l'isolation de l'école maternelle du 8 mai, avec la pose de 40 panneaux photovoltaïques (150 000 €),
- les travaux de réhabilitation de la crèche (55 000 €),
- la création de terrains de paddle (160 000 €)
- la réfection de la voirie et des aménagements urbains dont diverses études (362 100 €),
- l'extension d'un columbarium au cimetière (2 400 €),
- les travaux d'entretien des bâtiments scolaires et périscolaires (80 000 €),
- l'entretien des bâtiments communaux (106 350 €),
- la réhabilitation et l'aménagement des équipements sportifs et associatifs (51 800 €),
- l'acquisition de matériels techniques (35 000 €),
- l'acquisition de mobiliers, d'équipements culturels et de matériels informatiques (46 925 €),
- l'acquisition de mobiliers et d'équipements scolaire et périscolaire (18 000 €),
- L'acquisition d'un véhicule (30 000 €),
- Le versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour la participation communale à la mise en place de caméras de vidéo-surveillance (20 000€).

Enfin, une somme de 233 500 € sera inscrite pour le remboursement du capital de l'encours de la dette auquel s'ajoutera la somme de 6 000 € pour financer d'éventuelles échéances pour le nouvel emprunt souscrit en cours d'exercice.

Un montant de 566 500 € sera inscrit en reste à réaliser. Il s'agit des travaux encore non achevés ou bien terminés mais dont le règlement financier n'a pas pu avoir lieu sur l'exercice précédent.

B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20240403-D-2024-12-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 733 575 € (hors dotations aux amortissements et virement de la section de fonctionnement) et intègrent les restes à réaliser de l'exercice précédent à hauteur de 250 000 €, la reprise de l'excédent d'investissement de 272 468,43 €, ainsi que l'affectation du résultat 2023 capitalisé pour un montant de 503 517 €.

Les recettes d'investissement se composent principalement :

- de l'autofinancement qui s'élève à 600 000 € pour l'exercice 2024,
- des dotations aux amortissements pour un montant de 210 000 €,
- du Fonds de Compensation de la TVA estimé à 142 356 €,
- de la taxe d'aménagement estimée avec prudence, soit 80 000 €.
- de nouvelles subventions pour un montant de 335 000 € comprenant notamment :
 - 50 500 € dans le cadre du dispositif de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – pour le financement des travaux de rénovation de toiture, avec la pose de 40 panneaux photovoltaïques, ainsi que l'isolation des combles.
 - 145 000 € auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, dans le cadre des dispositifs suivants : Fonds scolaire, Rénovation des bâtiments scolaires, ainsi que ARCC voirie.
 - 102 500 €, auprès de l'Agence nationale du Sport (ANS), pour le financement de la création de terrains de paddle.
 - 36 665 €, auprès de la Caisse d'Allocation Familiale, pour le financement des travaux de réhabilitation à la crèche.

Pour le financement du programme d'investissement 2024, il est prévu de mobiliser un emprunt à long terme d'un montant de 150 000 €.

BUDGET PRIMITIF 2024 - SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES	Restes à réaliser	Credits nouveaux	RAR + BP 2024	RECETTES	Reste à Réaliser	Crédits nouveaux
Reprise du déficit d'investissement						
Remboursement du capital (emprunts en cours)						
Remboursement du capital (nouvel emprunt)						
ETUDES						
Etude aménagement urbain	130 000	37 600	167 600	0	Reprise de l'excédent d'investissement	272 468
Etude aménagement urbain - OP Quai de Seine	24 000	33 600	24 000	233 500	Virement de la section de fonctionnement	600 000
Etude réhabilitation Extension GS Calmette	34 000	36 000	67 600	6 000	Dotations aux amortissements	210 000
Etude réaménagement base de loisirs	36 000	4 000	36 000	40 000	FCTVA 2024	142 356
TRAVAUX DE VOIRIE ET AMENAGEMENTS URBAINS						
Versement FIDC - Création réseau caméras	171 000	964 500	1 135 500	12 000	Taxe d'Aménagement	80 000
Équipement de voirie (panneaux, mobilier)				20 000	Conseil Départemental	151 500
La Mardelle - Création de réseaux (incendie électrique)				10 000	Réhabilitation et mise en sécurité des bâtiments scolaires	71 500
Voirie - remplacement (Borne et poteau incendie)				32 000	Conseil Départemental - ARCC VOIRIE 2023	71 500
Travaux de Voirie				10 000	Conseil Départemental - ARCC VOIRIE 2024	60 000
Aménagement de voirie				10 000	Equipement culturel - bibliothèque	60 000
Requalification quai de Seine phase 1				24 000	Fonds scolaire	60 000
				14 500	Rénovation des bâtiments scolaires	60 000
				300 000	DETR - DSIL	60 000
				400 000		60 000
				35 000		60 000
				620 000	ANS - Crédit de terrains de paddle	60 000
				620 000		60 000
				620 000		60 000
ENTRETIEN DU PATRIMOINE					CAF - travaux de réhabilitation crèche	60 000
→ Bâtiments scolaires - toiture 8 mai	164 400	605 550	769 950	150 000	Bâtiments scolaires - toiture 8 mai	60 000
Travaux de réhabilitation crèche				55 000	Travaux de réhabilitation crèche	60 000
Bâtiments scolaires, périscolaires, restaurant scolaire				80 000	Bâtiments scolaires, périscolaires, restaurant scolaire	60 000
Cimetière communal				2 400	Cimetière communal	60 000
Bâtiments communaux (dont travaux en régie)				2 400	Bâtiments communaux (dont travaux en régie)	60 000
Entretien du patrimoine culturel				12 000	Entretien du patrimoine culturel	60 000
Logements communaux				55 000	Logements communaux	60 000
Equipements sportifs - création de terrains de paddle				20 000	Equipements sportifs - création de terrains de paddle	60 000
Equipement sportif				160 000	Equipement sportif	60 000
P3 chaudière				51 800	P3 chaudière	60 000
				56 300		60 000
				56 300		60 000
EQUIPEMENTS - MATERIEL					EMPRUNTS	60 000
Mobiliers, équipements administratifs	101 100	129 925	231 025	6 000		6 000
Équipements culturel (chaises)				8 425		8 425
Divers voirie, équipements espaces verts, fêtes et cérémonies				35 000		35 000
Achat de véhicules				35 000		35 000
Ecoles, restaurant scolaire, accueils de loisirs				30 000	130 500	130 500
Bibliothèque, culturel				18 000	18 600	18 600
Police municipale				1 500	1 500	1 500
Matériel informatique, logiciels				2 000	2 000	2 000
				29 000	29 000	29 000
TOTAL DEPENSES	566 500	1 977 075	2 543 575	TOTAL RECETTES	250 000	2 293 575
						2 543 575

Autocodé : 09-219502572-20240403-D-2024-12-DE
 Date de télétransmission : 16/04/2024
 Date de réception préfecture : 16/04/2024

46367

BUDGET PRIMITIF 2024

ANNEXES

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

		IV	
		B9	

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN NETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplis créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		20,00	0,00	20,00	9,00	1,00	10,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	5,00
PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	5,00	0,00	5,00	1,00	1,00	5,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	ATTACHE	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
PRINCIPAL 2EME CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dir. Gén. Serv. 2000-10.000 hts	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOI FONCTIONNEL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	2,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	2,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		29,00	1,00	30,00	14,00	12,00	26,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	17,00	0,00	17,00	5,00	8,00	13,00
ADJOINT TECHNIQUE TNC	C	0,00	1,00	1,00	1,00	4,00	5,00
AGENT DE MAITRISE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	5,00	0,00	5,00	1,00	0,00	1,00
AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL	C	0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	5,00
INGENIEUR	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN TERRITORIAL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN TERRITORIAL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
PRINCIPAL DE 2EME CLASSE							

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20240403-D-2024-12-DE
Date de télétransmission : 06/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	3,00	5,00	5,00	0,00	5,00
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DES ECOLES MATERNELLES DE 1ere CL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DES ECOLES MATERNELLES DE 2EME CL	C	1,00	3,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE 2EME CL	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT DU PATRIMOINE ASSISTANT DE CONSERVATION ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	C B B	2,00 0,00 1,00	0,00 0,00 0,00	2,00 0,00 1,00	2,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	2,00 0,00 0,00
FILIERE ANIMATION (i)		21,00	0,00	21,00	11,00	6,00	11,00
ADJOINT D'ANIMATION ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CL ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CL ANIMATEUR ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C C C B B	13,00 2,00 3,00 2,00 1,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	13,00 2,00 3,00 2,00 1,00	6,00 0,00 2,00 2,00 1,00	6,00 0,00 0,00 0,00 0,00	11,00 0,00 2,00 2,00 1,00
FILIERE POLICE (j)		6,00	0,00	6,00	3,00	0,00	3,00
BRIGADIERS CHEF PRINCIPAL CHEF DE POLICE MUNICIPALE CHEF DE SERVICE POLICE MUNICIPAL PRINCIPAL DE 1ERE CL CHEF DE SERVICE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 2EME CL GARDIEN GARDIEN BRIGADIERS FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)	C C B B C C	1,00 0,00 1,00 1,00 0,00 2,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	1,00 0,00 1,00 1,00 0,00 2,00	1,00 0,00 1,00 1,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	1,00 0,00 1,00 1,00 0,00 0,00

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20240403-D-2024-12-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024
GREF

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		81,00	4,00	85,00	44,00	19,00	63,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 / 2).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20240403-D-2024-12-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	ADM	369	0,00		
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM	366	0,00	A remplacement	
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	366	0,00	A remplacement	
ADJOINT TECHNIQUE TNC	C	TECH	366	0,00	A remplacement	
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
ADJOINT D'ANIMATION TNC		ANIM		0,00		
TOTAL GENERAL						
				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SF : Sportif.

CLUT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POLP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre temporaire de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifie par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve que aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes de moins de 1 000 habitants, perdant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab. et des groupements de communes (- 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-7,5 : Contratuel territorial sur emploi permanent. Peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 322-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsqu'il agent contractuel territorial concerne le recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).

333-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex: « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20240403-D-2024-12-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 977 075,00	2 021 106,57	
		+		
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	566 500,00 (si solde négatif) 0,00	250 000,00 (si solde positif) 0,00	272 468,43
		=		=
	Total de la section d'investissement (2)	2 543 575,00		2 543 575,00
		+		
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	6 025 000,00 (si déficit) 0,00	5 292 649,61 (si excédent) 0,00	4 402 900,00
		=		=
	Total de la section de fonctionnement (3)	6 025 000,00		6 025 000,00
		+		
	TOTAL DU BUDGET (4)	8 568 575,00		8 568 575,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

					B
					III

Chap.	Libellé	DEPENSES				TOTAL (RAR N-1 + Vote information, dépenses hors AE III = I + II)
		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles II	
	TOTAL	5 755 000,00	0,00	6 025 000,00	6 025 000,00	6 025 000,00
011	Charges à caractère général (3)	1 786 000,00	0,00	1 832 000,00	1 832 000,00	1 832 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 680 500,00	0,00	2 750 000,00	2 750 000,00	2 750 000,00
014	Atténuations de produits	25 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	536 000,00	0,00	537 200,00	537 200,00	537 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	5 027 500,00	0,00	5 139 200,00	5 139 200,00	5 139 200,00
66	Charges financières	39 000,00	0,00	41 500,00	41 500,00	41 500,00
67	Charges spécifiques (3)	3 235,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 265,00		32 300,00	32 300,00	32 300,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)		0,00			
	Total des dépenses financières	47 500,00	0,00	75 800,00	75 800,00	75 800,00
	Total des dépenses télées	5 075 000,00	0,00	5 215 000,00	5 215 000,00	5 215 000,00
023	Virement à la section d'investissement	430 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	250 000,00		210 000,00	210 000,00	210 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	680 000,00		810 000,00	810 000,00	810 000,00

D0002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	6 025 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	
	III B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	5 027 051,15	4 405,00	5 292 649,61	5 292 649,61	5 297 054,61
013	Atténuations de charges (2)	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	538 700,00	0,00	603 000,00	603 000,00	603 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	87 000,00	0,00	207 000,00	207 000,00	207 000,00
731	Fiscalité locale	3 152 500,00	0,00	3 411 350,00	3 411 350,00	3 411 350,00
74	Dotations et participations (2)	1 079 500,00	0,00	894 750,00	894 750,00	894 750,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	134 315,00	4 405,00	142 000,00	142 000,00	146 405,00
Total des recettes de gestion des services		5 018 015,00	4 405,00	5 284 100,00	5 284 100,00	5 288 505,00
76	Produits financiers	36,15	0,00	49,61	49,61	49,61
77	Produits spécifiques (2)	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00		0,00
Total des recettes financières		1 036,15	0,00	549,61	549,61	549,61
Total des recettes réelles		5 019 051,15	4 405,00	5 284 649,61	5 284 649,61	5 289 054,61
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	8 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		8 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
				R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	727 945,38	
				Total des recettes de fonctionnement cumulées	6 025 000,00	

Accusé de réception en préfecture
Le 15/04/2024 à 16:04:23
Réf. : 095-121502572-20240403-D-2024-042-DE
Date de transmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

--	--

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF-042 = DI-040).
- (4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »),
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
								I	II
	TOTAL	5 755 000,00	0,00	0,00	6 025 000,00	0,00	0,00	6 025 000,00	6 025 000,00
011	Charges à caractère général (4)	1 786 000,00	0,00	0,00	1 832 000,00	0,00	0,00	1 832 000,00	1 832 000,00
6041	Achats d'études	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6042	Achats de prestations de services	250 000,00	0,00	249 550,00	249 550,00	0,00	0,00	249 550,00	249 550,00
60611	Eau et assainissement	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60612	Energie - Electricité	420 000,00	0,00	360 000,00	360 000,00	0,00	0,00	360 000,00	360 000,00
60621	Combustibles	22 000,00	0,00	9 800,00	9 800,00	0,00	0,00	9 800,00	9 800,00
60622	Carburants	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60623	Alimentation	25 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	11 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00	0,00	0,00	12 500,00	12 500,00
60631	Fournitures d'entretien	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	0,00	0,00	28 000,00	28 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	59 500,00	0,00	71 750,00	71 750,00	0,00	0,00	71 750,00	71 750,00
60633	Fournitures de voirie	6 500,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	9 600,00	0,00	10 800,00	10 800,00	0,00	0,00	10 800,00	10 800,00
6064	Fournitures administratives	9 800,00	0,00	8 900,00	8 900,00	0,00	0,00	8 900,00	8 900,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	1 500,00	0,00	1 610,00	1 610,00	0,00	0,00	1 610,00	1 610,00
6067	Fournitures scolaires	20 000,00	0,00	23 560,00	23 560,00	0,00	0,00	23 560,00	23 560,00
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	80 000,00	0,00	90 800,00	90 800,00	0,00	0,00	90 800,00	90 800,00
6132	Locations immobilières	600,00	0,00	600,00	600,00	0,00	0,00	600,00	600,00
61351	Matériel roulant	15 000,00	0,00	8 500,00	8 500,00	0,00	0,00	8 500,00	8 500,00
61358	Autres	12 500,00	0,00	26 200,00	26 200,00	0,00	0,00	26 200,00	26 200,00
61521	Entretien terrains	40 000,00	0,00	41 000,00	41 000,00	0,00	0,00	41 000,00	41 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	58 000,00	0,00	86 500,00	86 500,00	0,00	0,00	86 500,00	86 500,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	12 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	85 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00	0,00	0,00	9 500,00	9 500,00
6156	Maintenance	85 000,00	0,00	92 280,00	92 280,00	0,00	0,00	92 280,00	92 280,00
6161	Multirisques	98 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
6162	Assur. obligatoire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	32 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00

Accusé de réception en préfecture
005-219502572-20240103-D-2024-12-DE
Date de télétransmission : 06/01/2024
Date de réception préfecture : 06/01/2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	I	II	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés hors AE	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	6 900,00 6 000,00 12 000,00	6 900,00 6 000,00 11 800,00	6 900,00 6 000,00 11 800,00	TOTAL (RAR N-1 + Vote)		
617	Etudes et recherches	6 900,00	0,00	6 900,00	6 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 900,00	6 900,00	6 900,00
6182	Documentation générale et technique	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	12 000,00	0,00	11 800,00	11 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 800,00	11 800,00	11 800,00
6188	Autres frais divers	600,00	0,00	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
62268	Autres honoraires, conseils	30 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	26 500,00	26 500,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	25 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	26 500,00	26 500,00	26 500,00
6228	Divers	16 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	1 500,00	1 500,00	24 200,00	24 200,00	24 200,00	24 200,00	0,00	24 200,00	24 200,00	24 200,00
6232	Fêtes et cérémonies	9 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
6234	Réceptions	2 500,00	0,00	26 500,00	26 500,00	1 500,00	1 500,00	24 200,00	24 200,00	24 200,00	24 200,00	0,00	24 200,00	24 200,00	24 200,00
6236	Catalogues et imprimés	26 500,00	0,00	38 100,00	38 100,00	39 650,00	39 650,00	39 650,00	39 650,00	39 650,00	39 650,00	0,00	39 650,00	39 650,00	39 650,00
6238	Divers	2 000,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 000,00	1 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	38 100,00	0,00	8 500,00	8 500,00	13 400,00	13 400,00	13 400,00	13 400,00	13 400,00	13 400,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 200,00	0,00	8 500,00	8 500,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	8 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00	0,00	0,00	13 400,00	13 400,00	13 400,00	13 400,00	0,00	2 700,00	2 700,00	2 700,00
6262	Frais de télécommunications	13 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	58 500,00	58 500,00	58 500,00	58 500,00	0,00	58 500,00	58 500,00	58 500,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	0,00	3 200,00	3 200,00	0,00	0,00	2 700,00	2 700,00	2 700,00	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00	2 700,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 200,00	0,00	58 500,00	58 500,00	0,00	0,00	58 500,00	58 500,00	58 500,00	58 500,00	0,00	58 500,00	58 500,00	58 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	58 500,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	35 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
63512	Taxes forcieras	5 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 500,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 680 500,00	0,00	2 750 000,00	2 750 000,00	2 750 000,00	2 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 750 000,00	2 750 000,00	2 750 000,00
6331	Versement mobilité	30 750,00	0,00	31 500,00	31 500,00	31 500,00	31 500,00	7 800,00	7 800,00	7 800,00	7 800,00	0,00	31 500,00	31 500,00	31 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 800,00	0,00	26 000,00	26 000,00	4 850,00	4 850,00	4 700,00	4 700,00	4 700,00	4 700,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 089 200,00	1 089 200,00	1 089 200,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 850,00	0,00	4 700,00	4 700,00	4 700,00	4 700,00	4 700,00	4 700,00	4 700,00	4 700,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 085 500,00	0,00	1 089 200,00	1 089 200,00	1 089 200,00	1 089 200,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	42 700,00	0,00	11 500,00	11 500,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 000,00	295 000,00	295 000,00
64118	Autres indemnités	279 500,00	0,00	458 000,00	458 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	39 300,00	39 300,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	304 200,00	304 200,00	307 000,00	307 000,00	307 000,00	307 000,00	307 000,00	307 000,00	0,00	307 000,00	307 000,00	307 000,00

Accusé de réception en préfecture

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

D

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
									III = I + II
6453	Cotisations aux caisses de retraites	354 800,00	0,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	13 000,00	0,00		12 500,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	100,00	0,00		100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
6488	Autres	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	25 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	25 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	536 000,00	0,00		537 200,00	537 200,00	537 200,00	537 200,00	537 200,00
65131	Bourses	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
65132	Prix	2 500,00	0,00		2 200,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
65311	Indemnités de fonction	104 000,00	0,00		105 000,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65313	Cotisations de retraite	6 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
65315	Formation	1 000,00	0,00		2 200,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
65316	Frais de représentation du maire	500,00	0,00		500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	500,00	0,00		500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
6553	Service d'incendie	87 000,00	0,00		87 300,00	87 300,00	87 300,00	87 300,00	87 300,00
65551	Contrib fonds compéts. ch. territoriales	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	43 000,00	0,00		42 000,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
65748	Subv.fonct autres personnes droit privé	148 000,00	0,00		151 000,00	151 000,00	151 000,00	151 000,00	151 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	88 500,00	0,00		79 500,00	79 500,00	79 500,00	79 500,00	79 500,00
65818	Autres	2 500,00	0,00		11 000,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
65888	Frais fonctionnement des groupes	31 000,00	0,00		25 400,00	25 400,00	25 400,00	25 400,00	25 400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 027 500,00	0,00		5 139 200,00	0,00	5 139 200,00	0,00	5 139 200,00

Accusé de réception en préfecture
995-219502572-20240408-D-20240408-DE
Date de télétransmission : 06/04/2024
Date de réception préfecture : 06/04/2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
66	Charges financières	39 000,00	I 0,00		41 500,00	41 500,00		41 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	36 089,35	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-889,35	0,00		-1 496,76	-1 496,76		-1 496,76
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	3 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00
6688	Autres	800,00	0,00		996,76	996,76		996,76
67	Charges spécifiques (4)	3 235,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 235,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00
68	Dotation aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 265,00			32 300,00	32 300,00		32 300,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 265,00			32 300,00	32 300,00		32 300,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)		0,00					
Total des charges financières et spécifiques		47 500,00	0,00	75 800,00	75 800,00	75 800,00	75 800,00	75 800,00
Total des dépenses réelles		5 075 000,00	0,00	5 215 000,00	5 215 000,00	0,00	5 215 000,00	5 215 000,00
023	Virement à la section d'investissement	430 000,00			600 000,00	600 000,00		600 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	250 000,00			210 000,00	210 000,00		210 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00
6761	Differences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	250 000,00	0,00		210 000,00	210 000,00		210 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			0,00	0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)				810 000,00	810 000,00		810 000,00
Total des dépenses d'ordre		680 000,00			810 000,00	810 000,00		810 000,00

Accusé de réception en préfecture

Date de réception : 16/04/2024

Date de transmission : 06/04/2024

Numéro de suivi : 20240408-D-2024-12-DE

Date de réception préfecture : 16/04/2024

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 496,76

(1) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
	TOTAL	5 027 051,15	4 405,00	5 292 649,61	5 292 649,61		5 297 054,61
013	Atténuations de charges (3)	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00		26 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00		25 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	538 700,00	0,00	603 000,00	603 000,00		603 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00		12 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	19 500,00	0,00	20 000,00	20 000,00		20 000,00
70322	Stationnement, location dom. portuaire	200,00	0,00	200,00	200,00		200,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 000,00	0,00	800,00	800,00		800,00
7066	Redevances services à caractère social	157 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00		180 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	297 000,00	0,00	340 000,00	340 000,00		340 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	3 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00		12 000,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	35 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00		34 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	10 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00		4 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	87 000,00	0,00	207 000,00	207 000,00		207 000,00
73211	Attribution de compensation	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00		27 000,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00		60 000,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00		120 000,00
731	Fiscalité locale	3 152 500,00	0,00	3 411 350,00	3 411 350,00		3 411 350,00
73111	Impôts directs locaux	3 050 000,00	0,00	3 300 000,00	3 300 000,00		3 300 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00		5 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	21 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00		22 000,00
73141	Taxe sur la consu. finale d'électricité	70 000,00	0,00	84 000,00	84 000,00		84 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	1 500,00	0,00	350,00	350,00		350,00
7318	Autres	10 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations (3)	1 079 500,00	0,00	894 750,00	894 750,00		894 750,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	580 000,00	0,00	580 000,00	580 000,00		580 000,00
741121	DSR des communes	58 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00		60 000,00
741127	DNP des communes	4 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00
744	FCTV/A	19 500,00	0,00	19 500,00	19 500,00		19 500,00
74718	Autres participations Etat	125 000,00	0,00	135 000,00	135 000,00		135 000,00
7473	Participation départements	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00		2 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	250,00	250,00	250,00
747888	Autres	45 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
74836	Attrib. fonds départ. périquat. de la TP	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	134 315,00	4 405,00	142 000,00	142 000,00	146 405,00
752	Revenus des immeubles	125 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	7 315,00	4 405,00	0,00	0,00	4 405,00
Total des recettes de gestion des services		5 018 015,00	4 405,00	5 284 100,00	5 284 100,00	5 288 505,00
76	Produits financiers	36,15	0,00	49,61	49,61	49,61
7621	Prod. Immo. fin. - encassées à échéance	36,15	0,00	49,61	49,61	49,61
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 019 051,15	4 405,00	5 284 649,61	5 284 649,61	5 289 058,61
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	8 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
722	Immobilisations corporelles	8 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		8 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00

Accusé de réception en préfecture
005219502573-D-2024-12-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date d'accusation : 16/04/2024

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détaller les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

						III	A
--	--	--	--	--	--	------------	----------

DEPENSES							
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	2 038 423,78	566 500,00	0,00	1 977 075,00	1 977 075,00	0,00	1 977 075,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	174 900,00	130 000,00	37 600,00	37 600,00	20 000,00	0,00	37 600,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	130 570,00	12 000,00	0,00	0,00	1 051 975,00	0,00	20 000,00
21 Immobilisations corporelles	1 491 385,00	424 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 051 975,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	620 000,00	0,00	620 000,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 796 855,00	566 500,00	0,00	1 729 575,00	1 729 575,00	0,00	1 729 575,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	239 500,00	0,00	239 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	233 568,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpt de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)							
Total des dépenses financières	233 568,78	0,00	0,00	239 500,00	239 500,00	0,00	239 500,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	2 030 423,78	566 500,00	0,00	1 969 075,00	1 969 075,00	0,00	1 969 075,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	8 000,00			8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	8 000,00			8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20240403-D-2024
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024
095-219502572-20240403-D-2024
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées	2 543 575,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

		III
	A	

RECETTES		
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I
		Propositions nouvelles II
TOTAL	1 883 373,78	1 517 589,57
018 RSA	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	559 900,00	335 234,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	250 000,00	150 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	809 900,00	250 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	199 639,78	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	193 834,00	0,00
Total des recettes financières	393 473,78	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00
Total des recettes réelles	1 203 373,78	250 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement	430 000,00	600 000,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	250 000,00	210 000,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	680 000,00	810 000,00

Accusé de réception en préfecture
005-21 9502572-2824003-D 2024-01-12 DE
Date de télétransmission : 06/01/2024
Date de réception préfecture : 06/01/2024

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	272 468,43
---	-------------------

Affectation au compte 1068 (8)	503 517,00
---------------------------------------	-------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	2 543 575,00
---	---------------------

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
								III = I + II	A1
		TOTAL	2 038 423,78	566 500,00	0,00	1 977 075,00	0,00	1 977 075,00	2 543 575,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	174 900,00	130 000,00	0,00	37 600,00	37 600,00	0,00	37 600,00	167 600,00
2031	Frais d'études	174 900,00	130 000,00		37 600,00	37 600,00	0,00	37 600,00	167 600,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	130 570,00	12 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	32 000,00
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel Privé : Bâtiments, installations	40 000,00	12 000,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	32 000,00
20422	Immobilisations corporelles	90 570,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 491 385,00	424 500,00	0,00	1 051 975,00	1 051 975,00	0,00	1 051 975,00	1 476 475,00
2111	Terreins nus	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Équipements du cimetière	12 000,00	0,00		2 400,00	2 400,00	0,00	2 400,00	2 400,00
21351	Bâtiments publics	780 075,00	164 400,00		574 300,00	574 300,00	0,00	574 300,00	738 700,00
21352	Bâtiments privés	15 000,00	0,00		20 850,00	20 850,00	0,00	20 850,00	43 850,00
2151	Réseaux de voirie	459 300,00	135 000,00		300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	435 000,00
2152	Installations de voirie	30 500,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	32 930,00	15 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	9 575,00	9 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00		14 500,00	14 500,00	0,00	14 500,00	14 500,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	28 800,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21578	Autre matériel technique Autres inst.,matériel,outil. techniques	7 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158					30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21828	Autres matériels de transport	50 000,00	100 500,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
21831	Matériel informatique scolaire	2 000,00	0,00		25 800,00	25 800,00	0,00	25 800,00	25 800,00
21838	Autre matériel informatique	6 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	13 000,00	0,00		33 925,00	33 925,00	0,00	33 925,00	34 525,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 385,00	600,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	500,00	0,00		19 400,00	19 400,00	0,00	19 400,00	19 400,00
2188	Autres immobilisations corporelles	38 420,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

 Accusé de réception en préfecture
 095-219502572-20240403-D-2024-13-DE
 Date de télétransmission : 03/04/2024 à 10:00
 Date de réception préfecture : 03/04/2024 à 10:00
 0 000 000,00
 0 000 000,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	620 000,00	620 000,00	0,00	620 000,00	620 000,00
2315 Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00		620 000,00	620 000,00	0,00	620 000,00	620 000,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 796 855,00	566 500,00	0,00	1 729 575,00	1 729 575,00	0,00	1 729 575,00	2 296 075,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	233 568,78	0,00		239 500,00	239 500,00	239 500,00	239 500,00	239 500,00
1641 Emprunts en euros	233 568,78	0,00		239 500,00	239 500,00	239 500,00	239 500,00	239 500,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00						
Total des dépenses financières	233 568,78	0,00	0,00	239 500,00	239 500,00	0,00	239 500,00	239 506,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	2 030 423,78	566 500,00	0,00	1 969 075,00	1 969 075,00	0,00	1 969 075,00	2 535 573,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	8 000,00			8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (7)	8 000,00			8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
21351 Bâtiments publics	8 000,00			8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21328 Autres bâtiments privés	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	8 000,00			8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00

Accusé de réception en préfecture

095-219503572-20240403-D-2024-12-04

Date de télétransmission : 04/04/2024 à 10:20:45

Date de réception préfecture : 04/04/2024 à 10:20:45

(1) Détalier les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
					I	II
TOTAL	1 883 373,78	250 000,00	1 517 589,57	1 517 589,57	1 767 589,57	1 767 589,57
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	559 900,00	250 000,00	335 234,00	335 234,00	585 234,00	585 234,00
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	102 500,00	102 500,00	102 500,00	102 500,00
1322 Subv. non transf. Régions	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323 Subv. non transf. Départements	252 200,00	198 000,00	145 167,00	145 167,00	343 167,00	343 167,00
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	36 667,00	36 667,00	36 667,00	36 667,00
1345 Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461 Dot. équip. territoires ruraux non transf	142 900,00	52 000,00	0,00	0,00	52 000,00	52 000,00
13462 Dotation de soutien à l'invest. local	80 000,00	0,00	50 900,00	50 900,00	50 900,00	50 900,00
1348 Autres fonds non transférables	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1683 non budgétaires) (3)	250 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
1641 Emprunts en euros	250 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	809 900,00	250 000,00	485 234,00	485 234,00	735 234,00	735 234,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	199 639,78	0,00	222 355,57	222 355,57	222 355,57	222 355,57
102222 FCTVA	141 639,78	0,00	142 355,57	142 355,57	142 355,57	142 355,57
102226 Taxe d'aménagement	58 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations finançières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	193 834,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	393 473,78	0,00	222 355,57	222 355,57	222 355,57	222 355,57
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	1 203 373,78	250 000,00	707 589,57	707 589,57	957 589,57	957 589,57
021 Virement de la section de fonctionnement	430 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	250 000,00		210 000,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
192 Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2111 Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21328 Autres bâtiments privés	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
28031 Frais d'études	78 087,12					24 290,72

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
					III = I + II	
28041511	Subv. Gpt : Bien mobilier, matériel	0,00		1 094,12	1 094,12	1 094,12
280422	Privé - Bâtiments et installations	14 630,66		31 114,13	31 114,13	31 114,13
2805	Licences, logiciels, droits similaires	25 836,32		4 391,54	4 391,54	4 391,54
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	11 191,16		11 342,30	11 342,30	11 342,30
281316	Équipements de cimetièrerie	1 312,00		1 312,00	1 312,00	1 312,00
281321	Immeubles de rapport	3 169,00		3 169,00	3 169,00	3 169,00
281351	Bâtiments publics	7 964,00		7 964,00	7 964,00	7 964,00
281352	Bâtiments privés	0,00		1 340,16	1 340,16	1 340,16
28138	Autres constructions	257,80		257,80	257,80	257,80
28152	Installations de voirie	18 158,83		18 210,72	18 210,72	18 210,72
281538	Autres réseaux	1 012,78		1 012,78	1 012,78	1 012,78
281568	Autre matériel, outillage incendie	7 727,51		7 332,82	7 332,82	7 332,82
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	1 451,42		2 471,48	2 471,48	2 471,48
281578	Autre matériel technique	179,90		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	10 106,58		11 091,62	11 091,62	11 091,62
28181	Installations générales, aménag't divers	711,00		711,00	711,00	711,00
281828	Autres matériels de transport	19 974,78		19 441,76	19 441,76	19 441,76
281831	Matériel informatique scolaire	3 211,94		2 357,21	2 357,21	2 357,21
281838	Autre matériel informatique	5 137,06		1 965,44	1 965,44	1 965,44
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 451,28		5 856,76	5 856,76	5 856,76
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 270,21		5 748,68	5 748,68	5 748,68
28185	Matériel de téléphonie	52,04		8,66	8,66	8,66
28188	Autres immo. corporelles	31 106,61		33 630,23	33 630,23	33 630,23
282828	Autres matériels transport (affectation)	0,00		13 885,07	13 885,07	13 885,07
4912	Dépréciation des comptes de redevables	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniaires (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		680 000,00		810 000,00	810 000,00	810 000,00

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 1649.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
 Le 2024-01-16 10:00:44
 par le service TRAVERS
 Code transversal : 00000000000000000000000000000000
 Date de traitement : 2024-01-16 10:00:44
 Date de réponse : 2024-01-16 10:00:44
 2-DE
 00000000000000000000000000000000